

Séance du 8 mars 2022

Convocation du
01/03/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

Nombre de Conseillers
présents : 17

Conformément au
Code Général des
Collectivités
Territoriales, un extrait
du procès-verbal de la
présente séance a été
affiché à la porte de la
Mairie, le 09/03/2022.

L'An deux mille vingt-deux, le huit du mois de mars à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Étaient présents : Mme LEVEQUE Béatrice, M. LEJEUNE Jacques, Mme PETERS Nathalie, M. BERGER Ludovic, Mme CHARRIER Sophie Adjoints, Mme SCHAEFER Virginia, M. REIGNIER Maxime, Mmes MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, Ms. DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, Mme JAMET Amélie, M. CANONNE Julien, Mme GALLARD Corine, M. COUINEAU Cyrille

Étaient excusés : Ms TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas,

Secrétaire de séance : M. Cyrille COUINEAU

M. Dominique TESSIER donne pouvoir à Mme Béatrice LEVEQUE (art. L 2121-20 du CGCT)

M. Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES donne pouvoir à M. Guillaume DUDÉ (art. L 2121-20 du CGCT)

Ordre du jour :

- ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- ☞ Intervention de Mme Isabelle DEVAUX et M. Guy BERTIN, conseillers départementaux : Présentation des compétences du Département et des dossiers en cours concernant la commune,
- ☞ Rendez-vous nature 2022,
- ☞ SMBAA : Convention de mandat de travaux de restauration du ruisseau des loges et de la tourbière associée,
- ☞ Rapport d'activités de camping-car park,
- ☞ Projet vélo park,
- ☞ Subventions,
- ☞ Commissions communales,
- ☞ Affaires diverses,

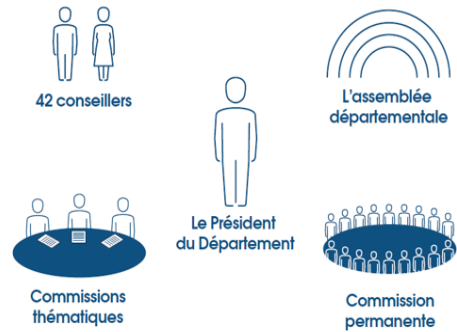
Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les dossiers suivants :

DCM2022-03-AD **Intervention de Mme Isabelle DEVAUX et M. Guy BERTIN, conseillers départementaux : Présentation des compétences du Département et des dossiers en cours concernant la commune**

Madame DEVAUX et Monsieur BERTIN présentent les compétences du Département de Maine et Loire qui peuvent se résumer ainsi :

Mode de fonctionnement

- **Le Comité exécutif** est constitué du Président, de ses 12 vice-présidents et des 7 conseillers départementaux délégués.
- **L'Assemblée départementale** se réunit au moins une fois par trimestre en séance plénière publique, à l'Hôtel du Département, dans l'ancienne abbaye Saint-Aubin à Angers.
- **La Commission permanente** bénéficie d'une délégation de l'assemblée départementale pour gérer les affaires courantes. Elle est composée de la Présidente, des 12 Vice-présidents et de 13 membres parmi lesquels 4 élus de la minorité. Elle se réunit au moins une fois par mois.
- **Les Commissions thématiques** préparent le travail de l'assemblée départementale sur les grands thèmes d'intervention du Département.



Les élus

L'Assemblée départementale
→ 21 cantons/42 élus

La commission permanente

Vice-présidents

Membres

Présidente
Florence BAHIN
Présidente du Conseil départemental

Les commissions thématiques

- Agir pour bien vieillir et mieux vivre son handicap
- Accompagner la jeunesse pour une réussite éducative et sportive
- Réaliser la transition écologique et énergétique, agir pour une eau et une alimentation de qualité
- Protéger les enfants et garantir leur avenir, accompagner les familles
- Renforcer la culture et le patrimoine comme vecteur de lien social
- Soutenir nos agents, accompagner les transitions numériques de l'administration et la maîtrise au service public
- Accompagner les plus précaires vers l'emploi et le logement
- Préserver l'attractivité et l'équilibre du territoire
- Optimiser l'espace de l'argent public et renforcer le suivi et l'accompagnement des sociétés départementales



Les missions principales et chiffres clés

➤ Les compétences du Département

<p>Les solidarités humaines</p> <p>Personnes âgées et en situation de handicap</p> <p>Enfance / famille</p> <p>Insertion</p>	<p>Les solidarités territoriales</p> <p>Subventions et soutien technique aux communes et aux intercommunalités</p> <p>Élaboration d'un schéma départemental pour améliorer l'offre de services au public</p>	<p>Les routes</p>	<p>Les collèges</p>
		<p>L'aménagement numérique</p>	<p>Le transport des élèves handicapés</p>
			<p>L'environnement</p>

Chiffres clés :

- 400 M d'euros par an alloués aux solidarités
- 30 M d'euros consacrés aux collèges
- 3,8 M d'euros consacrés au fonds de solidarité logement chaque année
- 2600 clubs de sports
- 324 M d'euros pour déployer la fibre
- 100 évènements culturels soutenus par an

COMPÉTENCES PARTAGÉES AVEC LES AUTRES COLLECTIVITÉS

Le tourisme La culture et le sport La sécurité civile (sapeurs-pompiers)

Madame DEVAUX est membre de la commission « réussite éducative et sportive » et siège aux assemblées suivantes :

- Conseil d'administration du Collège François Truffaut à Longué-Jumelles et Honoré de Balzac à St Lambert
- Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)
- Réseau Local Anjou
- Commission locale de l'eau SAGE Bassin de l'Authion
- Comité syndical SYDEVA (ex Entente Authion), vice-présidente
- Commission départementale d'orientation de l'agriculture CDOA
- Conseil d'administration de La Mission Locale du Saumurois
- Commission locale d'information auprès des installations nucléaires, Centrale de Chinon
- Commission chargée de l'établissement de la liste annuelle du jury criminel
- Comité syndical du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Monsieur BERTIN est secrétaire départemental et :

- Membre de la Commission permanente qui assure le suivi des affaires courantes. Elle est constituée de vice-présidents, secrétaires départementaux et conseillers.
- Membre de la commission équilibre et attractivité du territoire (routes, liaisons douces, tourisme, numérique, attractivité)
- Membre de la commission transition écologique (énergies renouvelables, développement durable, agriculture)

Représentativité dans les assemblées :

- Conseil d'administration du Collège privé Saint Joseph à Longué-Jumelles
- Conseil de gestion de l'Université d'Angers - Faculté des Sciences
- Conseil d'administration de l'EHPAD Etienne de Bourgueil (37)
- Conseil d'administration de la Société d'économie mixte pour l'exploitation du marché d'intérêt national du Val de Loire (SOMINVAL)
- Conseil d'administration d'ALTER Énergies (ex SAEML Anjou Energies Renouvelables)
- Commission d'attribution des marchés de la SEM d'ALTER Énergies (ex SAEML Anjou Energies Renouvelables)
- Comité syndical SYDEVA (ex Entente Authion), président
- Syndicat mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents - sous-bassin versant du Couasnon
- Commission territoriale Vienne et Creuse - Comité de bassin Loire Bretagne
- Commissions locales de l'eau - SAGE Bassin de l'Authion
- Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics
- GIP Anjou Tourisme Assemblée générale ; Conseil d'administration
- Service départemental d'incendie et de secours Conseil d'administration

Ils précisent que la présidente du Conseil Départemental viendra sur le territoire et notamment sur la commune de Brain sur Allonnes le 26 avril prochain.

Le conseil municipal remercie les conseillers départementaux pour leur présentation et compte sur leur soutien pour le financement des demandes déposées, c'est à dire le pôle loisirs tourisme du site médiéval, le déploiement numérique à la mairie, les Espaces Naturels sensibles « tourbière des Loges » et « rendez-vous nature ».

DCM2022-03-018 **Rendez-vous nature 2022 :**

Acte 8.8.6 : Domaine de compétences par thème – environnement

Reçu en S/Préfecture

de SAUMUR, le 21-03-2022

Madame Sophie CHARRIER, Adjointe déléguée au loisir, au tourisme et à la culture donne connaissance des rendez-vous nature programmés en 2022.

1ère sortie

Intitulé : La forêt, réservoir de biodiversité.

Thématique : Balade

Date : SAMEDI 11 juin 2022

Horaires : 10h à 12h30

ENS concerné : Forêt de Courcy.

Commune : Brain sur Allonnes.

Lieu et adresse : Parking de la forêt de Courcy lieu-dit "La Cave peinte" à Brain sur Allonnes

Capacité maximum : 40 personnes

Description : « Découvrez les habitants de notre forêt, en particulier les oiseaux et les chauves-souris. Grâce à l'animatrice de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) un focus sur les oiseaux vous est proposé à travers des jeux. Cette avifaune n'aura plus de secret pour vous. »

2ème sortie

Intitulé : Découverte de notre Tourbière

Thématique : Balade

Date : SAMEDI 10 septembre 2022

Horaires : 10h à 12h30

ENS concerné : Forêt de Courcy.

Commune : Brain sur Allonnes.

Lieu et adresse : Parking de la forêt de Courcy lieu-dit "La Cave peinte" à Brain sur Allonnes

Capacité maximum : 40 personnes

Description : « La tourbière des Loges est un atout considérable pour la biodiversité.

Apprenons à la connaître:

- Comment se forme une tourbière?
- Pourquoi faut-il la protéger ?
- Quelles sont les causes de dégradation de la tourbière?
- Quels sont les habitats naturels dans ce lieu? »

3ème sortie

Intitulé : Animaux de la forêt.

Thématique : Balade

Date : SAMEDI 24 septembre 2022

Horaires : 10h à 12h30

ENS concerné : Forêt de Courcy.

Commune : Brain sur Allonnes.

Lieu et adresse : Parking de la forêt de Courcy, lieu-dit "La Cave peinte" à Brain sur Allonnes

Capacité maximum : 40 personnes

Description : « A la recherche des animaux de la forêt...

Etes-vous prêts à découvrir leurs traces, leurs empreintes et leurs habitats ? Un technicien de la fédération des chasseurs vous aidera à ouvrir l'œil afin d'identifier différentes espèces. Avec un peu de chance, nous pourrons écouter le brame du cerf. »

De plus, deux groupes d'étudiants en éco-tourisme à Saumur proposent également 2 interventions en forêt :

L'essai du 1^{er} groupe a eu lieu ce samedi 5 mars dans l'après-midi. Une intervention aura lieu en juin-juillet.

L'essai du 2^{ème} groupe aura lieu ce samedi 12 mars à 10h. L'intervention est programmée le 19 mars à 14h30 en forêt – balade de 15h à 17h.

Thème : les super-héros de la forêt face au climat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte des sorties programmées qui seront inscrites au budget primitif 2022.

DCM2022-03-019 **SMBAA – conventionnement pour la réalisation des travaux de restauration du ruisseau des Loges et de la tourbière associée :**

Acte 8.8.6 : Domaine de compétences par thème – environnement
Reçu en S/Préfecture
de SAUMUR, le 21-03-2022

Monsieur Ludovic BERGER, Adjoint délégué à la voirie, aux terrains communaux et à la forêt de Courcy informe le conseil municipal des termes de la convention pour la réalisation des travaux de restauration du ruisseau des Loges et de la tourbière associée. Les travaux entrant dans le cadre des compétences du SMBAA sont prévus à partir du mois d'août 2022 et serviront :

- A améliorer et préserver l'apport en eau de la tourbière afin de la préserver elle et les espèces patrimoniales qui y vivent
- A restaurer le lit du ruisseau afin qu'il soit fonctionnel et diversifié et ainsi améliorer la qualité d'eau et la biodiversité du cours d'eau

Le syndicat interviendra sur les parcelles suivantes : AN 54, 23, 28, 52 et 37



Ces travaux qui sont issus des réflexions menées dans le cadre de l'étude pédologique et hydraulique de la tourbière des Loges (PNR LAT 2019) ainsi que du plan de gestion de l'espace naturel sensible « ruisseau et tourbière des Loges (LPO 2015) seront les suivants :

	Détail du programme de travaux
Travaux préparatoires	<ul style="list-style-type: none">• Installation de chantier• Débroussaillage et entretien de la végétation éventuel des abords du chantier
Travaux	<ul style="list-style-type: none">• Entretien sélectif de la végétation• Création d'une mare• Comblements partiels de l'ancien lit• Création de radiers en pierres• Travaux de diversification du cours d'eau• Création de passages busés temporaires• Comblement de fossés
Travaux d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none">• Remise en état des lieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable aux termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Souhaite que le SMBAA sensibilise les propriétaires riverains sur l'entretien du ruisseau qui leur incombe après cette action.

DCM2022-03-020 **Rapport d'activités camping-car park**

Acte 3.5.8 : Domaine et patrimoine –actes de gestion du domaine public

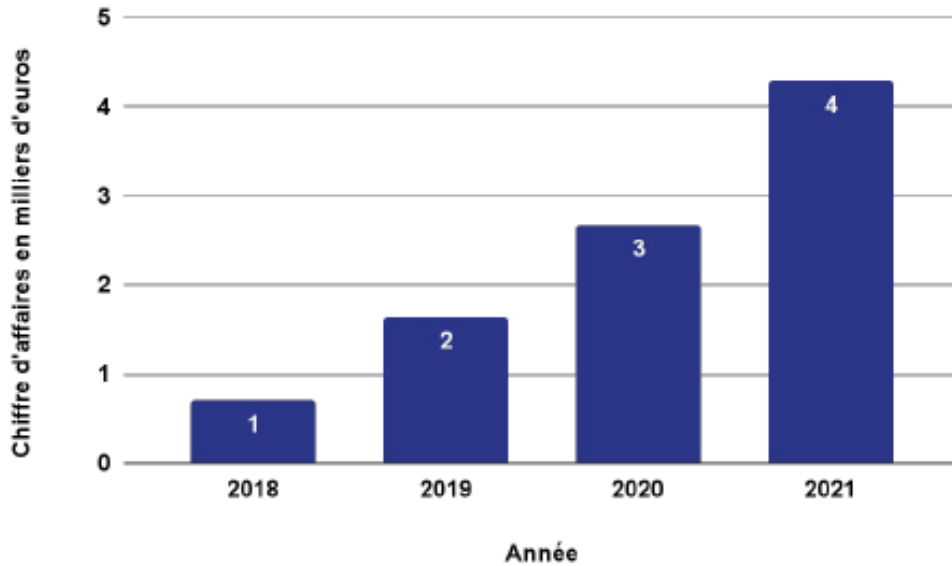
Reçu en S/Préfecture

de SAUMUR, le 21-03-2022

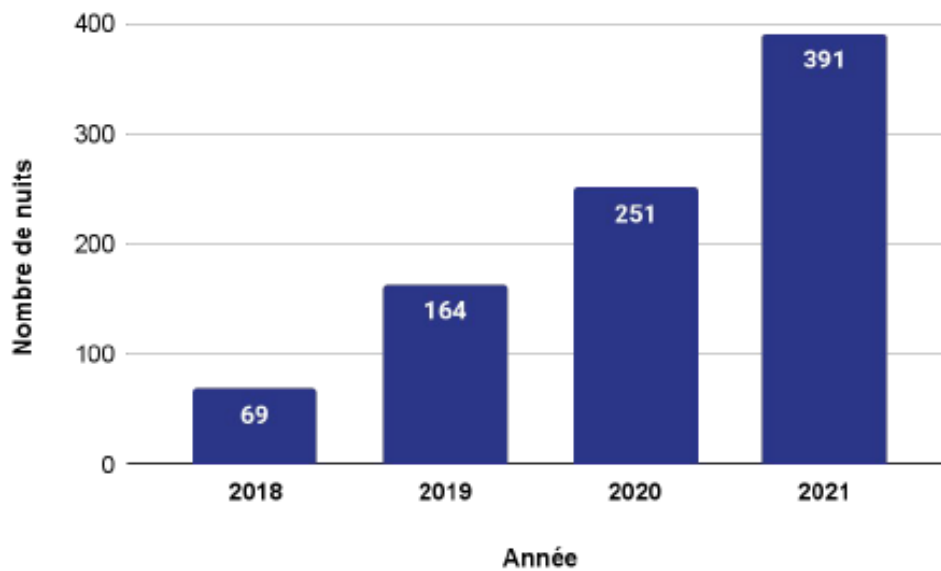
Madame Sophie CHARRIER, Adjointe déléguée au loisir, au tourisme et à la culture donne connaissance au conseil municipal du rapport d'activités 2021 de l'aire de camping-car géré par camping-car park et qui peut se résumer ainsi :

Les chiffres depuis l'ouverture

Evolution du chiffre d'affaires



Evolution du nombre de nuits

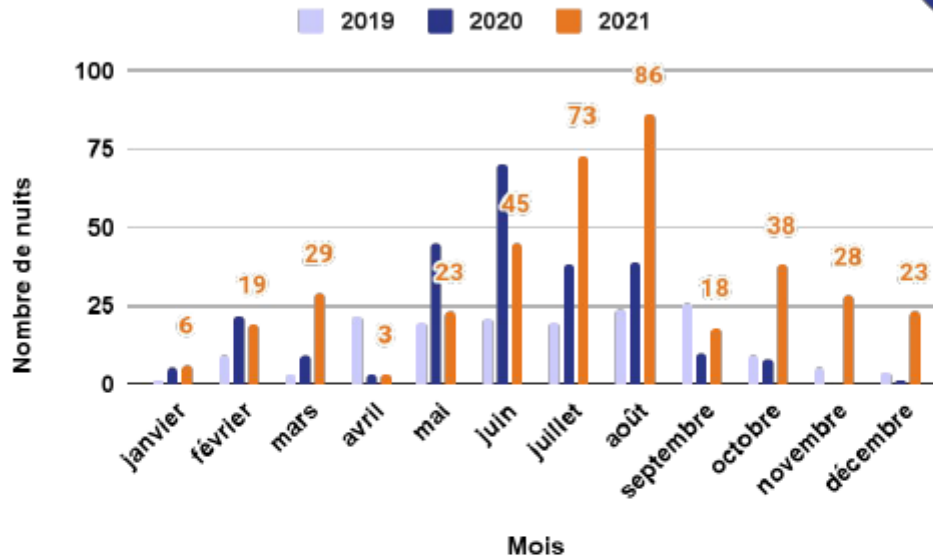


Les chiffres de l'année 2021

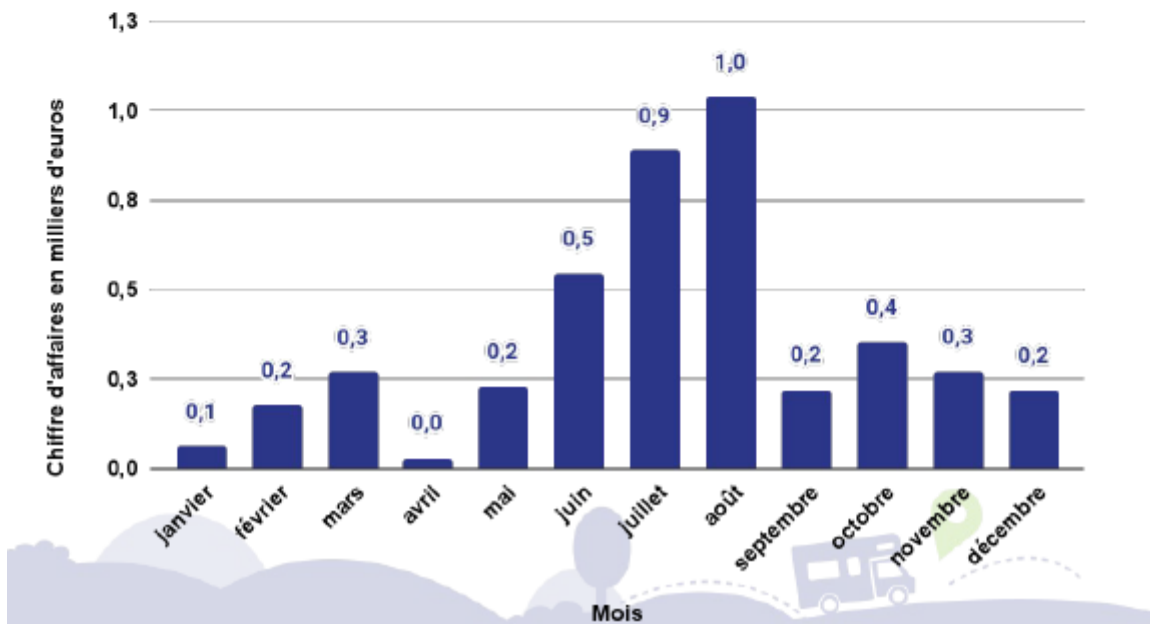
Evolution du nombre de nuits mois par mois

5,36%

C'est le taux moyen de la fréquentation en 2021



Chiffre d'affaires mois par mois



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte du bilan 2021.

DCM2022-03-AD Projet de vélo park

Acte 3.5.8 : Domaine et patrimoine –actes de gestion du domaine public

Madame Sophie CHARRIER, Adjointe déléguée au loisir, au tourisme et à la culture rappelle que par délibération n°2021-10-099 en date du 12 octobre 2021, le conseil municipal avait mandaté la commission loisir, tourisme, culture afin d'étudier la faisabilité de mettre en place une structure d'accueil des cyclotouristes à côté de l'aire de camping-cars.

Des devis sont en cours pour les travaux de réhabilitation du petit bloc sanitaire (changer la porte et installer une ouverture à badge, installation d'un chauffe-eau, d'un toilette, une douche et un lavabo), l'acquisition d'une table de pique-nique ainsi que la mise en place de box à vélos et d'un abri.

Le conseil municipal prend acte de l'avancement du dossier.

Monsieur Guillaume DUDÉ, vice-président de la commission finances fait part au conseil municipal de l'analyse des demandes de subventions des associations. Il rappelle qu'il y a une vingtaine d'associations sur la commune. Si elles souhaitent une aide financière de la collectivité, elles doivent déposer une demande et y joindre leur bilan financier de l'année précédente, leur budget prévisionnel, leur rapport moral ainsi que la composition du bureau. La subvention sera versée si l'action de l'association est d'utilité publique et sous réserve que l'association ne thésaurise pas.

Deux dossiers ont fait l'objet de demande de précisions : l'APEL Saint Joseph (aucun montant ni pièce justificative), l'EVS « service enfance jeunesse (demande bilan 2020 certifié puisque 2021 non terminé).

DCM2022-03-021 Attribution subvention association ADMR du Pays Allonnais

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions

Reçu en S/Préfecture

de SAUMUR, le 21-03-2022

Le conseil municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 ;

Considérant que les actions de l'association ADMR du Pays Allonnais présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

Décide d'accorder une subvention de 1 500€ à l'association ADMR du Pays Allonnais. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

DCM2022-03-022 Attribution subvention association parents d'élèves de l'école publique Louis DUDÉ

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions

Reçu en S/Préfecture

de SAUMUR, le 21-03-2022

Monsieur Guillaume DUDÉ, Vice-Président de l'association de parents d'élèves se retire, ne participe ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 ;

Considérant que les actions de l'association de parents d'élèves de l'école publique Louis DUDÉ de Brain sur Allonnes présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

- décide d'accorder une subvention de 103€ à l'association de parents d'élèves de l'école publique Louis DUDÉ de Brain sur Allonnes. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

DCM2022-03-023 **Attribution subvention association sportive et culturelle :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions

Reçu en S/Préfecture

de SAUMUR, le 21-03-2022

Le conseil municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 ;

Considérant que les actions de l'association sportive et culturelle de Brain sur Allonnes présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

Décide d'accorder une subvention de 25€ par élève de l'école maternelle (67 élèves) et de 30€ par élève de l'école élémentaire (89 élèves) de l'école publique Louis Dudé pour les voyages et animations soit 4 345€ à l'association sportive et culturelle de Brain sur Allonnes. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

DCM2022-03-024 **Attribution subvention association Comité des Fêtes :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions

Reçu en S/Préfecture

de SAUMUR, le 21-03-2022

Le conseil municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 fournis ;

Considérant que les actions du comité des fêtes de Brain sur Allonnes présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

- décide d'accorder une subvention de 3 000€ à l'association comité des fêtes de Brain sur Allonnes. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

DCM2022-03-025 **Attribution subvention association Espace de Vie Sociale Nord Saumurois**

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions

Reçu en S/Préfecture

de SAUMUR, le 21-03-2022

Le conseil municipal,

Vu la demande de subvention déposée par l'association pour l'année 2022 au titre de l'animation sociale locale et du Lieu d'Accueil Enfants Parents ;

Considérant que les actions de l'association Espace de Vie Sociale Nord Saumurois présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

- décide d'accorder une subvention de 1 155,44€ (727,38€ pour l'animation sociale locale + 428,06€ pour le LAEP) à l'association Espace de Vie Sociale du Nord Saumurois. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

DCM2022-03-026 **Attribution subvention BaZic'Orchestra - Harmonie de Brain sur Allonnes :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions
Reçu en S/Préfecture
de SAUMUR, le 21-03-2022

Le conseil municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 fournis ;

Considérant que les actions de l'harmonie de Brain sur Allonnes dénommée « BaZic'Orchestra » présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

- décide d'accorder une subvention de 2 000€ à l'harmonie de Brain sur Allonnes. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

DCM2022-02-027 **Attribution subvention association Lire à Brain – animations et activités culturelles :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions
Reçu en S/Préfecture
de SAUMUR, le 21-03-2022

Le conseil municipal,

Vu le conventionnement du bibliopôle avec les collectivités ;

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 fournis ;

Considérant que les actions de l'association Lire à Brain, en collaboration avec le bibliopôle, présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

- décide d'accorder une subvention de 400€ à l'association Lire à Brain soit 0,20€ par habitant correspondant au budget animations et activités culturelles. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

DCM2022-03-028 **Attribution subvention association Lire à Brain :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions
Reçu en S/Préfecture
de SAUMUR, le 21-03-2022

Le conseil municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 fournis ;

Considérant que les actions de l'association Lire à Brain présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

Décide d'accorder une subvention de 708€ à l'association Lire à Brain. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

DCM2022-03-029 Attribution subvention association la truite Brainoise :

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions
Reçu en S/Préfecture
de SAUMUR, le 21-03-2022

Le conseil municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 fournis ;

Considérant que les actions de l'association la truite Brainoise présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

- décide d'accorder une subvention de 35€ à l'association la truite Brainoise. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

DCM2022-03-030 Attribution subvention association OGEC de l'école privée Saint Joseph

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions
Reçu en S/Préfecture
de SAUMUR, le 21-03-2022

Le conseil municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 ;

Considérant que les actions de l'OGEC de Brain sur Allonnes présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

- décide d'accorder une subvention de 37€ par élève (27 élèves) de l'école Saint Joseph pour les fournitures scolaires à l'association OGEC soit 999€. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

DCM2022-03-031 Attribution subvention association Prévention routière :

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions
Reçu en S/Préfecture
de SAUMUR, le 21-03-2022

Le conseil municipal,

Considérant que les actions de l'association sur la prévention routière présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

- décide d'accorder une subvention de 52€ à l'association sur la prévention routière. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

DCM2022-03-032 Commission communale « communication » :

Acte 5.3.5 : Institution et vie politique – désignation de représentants
Reçu en S/Préfecture
de SAUMUR, le 21-03-2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il peut former, modifier ou supprimer des commissions au cours de chacune de ses séances. Il fixe alors le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

Il précise que madame Marie-Annick MORICEAU souhaiterait se retirer de la commission communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de porter à huit le nombre de membres maximum excepté le Maire qui participeront à la commission communication ; le règlement intérieur se trouvera donc modifié.

- désigne les membres de la commission permanente « communication » suivant l'état ci-dessous :

COMMISSIONS	Président de droit	Vice-président animateur	membres
Communication	BOUCHER Yves, Maire	LEVEQUE Béatrice	PETERS Nathalie, SCHAEFER Virginia, LE SAGE Gwenaëlle, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille,

DCM2022-03-033 **Commissions communales « fêtes et cérémonies » :**

Acte 5.3.5 : Institution et vie politique – désignation de représentants

Reçu en S/Préfecture

de SAUMUR, le 21-03-2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il peut former, modifier ou supprimer des commissions au cours de chacune de ses séances. Il fixe alors le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

Il précise que madame Marie-Annick MORICEAU souhaiterait intégrer la commission fêtes et cérémonies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de porter à six le nombre de membres maximum excepté le Maire qui participeront à la commission fêtes et cérémonies ; le règlement intérieur se trouvera donc modifié.

- désigne les membres de la commission permanente « fêtes et cérémonies » suivant l'état ci-dessous :

COMMISSIONS	Président de droit	Vice-président animateur	membres
Fêtes et cérémonies	BOUCHER Yves, Maire	LEVEQUE Béatrice	PETERS Nathalie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie- Annick, BOUCHER Annick, COUINEAU Cyrille

DCM2022-03-033 **Commissions communales « Voirie, forêt, terrains » :**

Acte 5.3.5 : Institution et vie politique – désignation de représentants

Reçu en S/Préfecture

de SAUMUR, le 23-03-2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il peut former, modifier ou supprimer des commissions au cours de chacune de ses séances. Il fixe alors le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

Il précise que madame Virginia SCHAEFER souhaiterait intégrer la commission voirie, forêt, terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de porter à huit le nombre de membres maximum excepté le Maire qui participeront à la commission voirie, forêt, terrains ; le règlement intérieur se trouvera donc modifié.

- désigne les membres de la commission permanente « voirie, forêt, terrains » suivant l'état ci-dessous :

COMMISSIONS	Président de droit	Vice-président animateur	membres
Voirie, forêt, terrains	BOUCHER Yves, Maire	BERGER Ludovic	LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, GUERECHEAU Nicolas, DELAUNAY Sébastien, COUINEAU Cyrille

DCM2022-03-AD **Affaires diverses :**

Repas des aînés : les invitations pour le déjeuner des aînés qui aura lieu le samedi 2 avril 2022 ont été remises aux conseillers municipaux pour distribution auprès des convives.

Madame Annick BOUCHER, vice-présidente du CCAS, précise que les invitations devront être remises aux aînés avant la fin de la semaine. En effet, la date du repas a été avancée en raison des élections et de Pâques.

Sont invités les aînés de plus de 71 ans ainsi que les conseillers municipaux.

Permanences élections : les conseillers municipaux recevront leurs inscriptions aux différentes permanences. Les choix émis par élus seront très certainement modifiés compte-tenu des différents créneaux à pourvoir.

Diagnostic territorial « convention territoriale globale » :

La communauté d'agglomération Saumur Val de Loire indique que le diagnostic territorial visant à engager la future Convention Territoriale Globale (CTG) du secteur « Saumur Loire Développement » nécessite une étude à destination de nos habitants. Dans ce contexte, un questionnaire a été communiqué sous format dématérialisé en suivant ce lien :

https://www.saumurvaldeloire.fr/index.php?option=com_rsform&view=rsform&formId=9

L'analyse de ce questionnaire permettra d'identifier les manques, les fragilités et les aménités dans notre territoire. Effectivement, les réponses collectées feront l'objet d'un examen affiné dont l'objectif est d'élaborer, avec l'ensemble des communes, le projet social du territoire et d'organiser concrètement l'offre globale de service de manière structurée.

L'enquête sera clôturée au 15 mai 2022.

Habitat inclusif : la construction des logements est en cours (travaux arrivés à la toiture) et devraient être livrés en août prochain.

Les personnes âgées de plus de 65 ans éventuellement intéressées peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie.

Accompagnement aux usages numériques : Madame LEVEQUE, Adjointe référente en matière de numérique au sein du SIVM du Pays Allonnais et de la Communauté d'Agglomération précise que dans le cadre du plan de relance du gouvernement, un conseiller numérique a été recruté par le syndicat départemental Anjou Numérique et mis à disposition gratuitement. Monsieur Corentin TOUZET interviendra auprès des habitants du territoire lors des permanences suivantes :



Venez partager vos questions ou difficultés
dans l'utilisation des outils numériques lors
**des permanences, organisées sur toutes les communes
du Pays allonnais :**

**10
MARS**

BRAIN-SUR-ALLONNES
8h30 - 12h30
Mairie

**10
MARS**

ALLONNES
13h30 - 18h
Mairie

**14
MARS**

LA BREILLE-LES-PINS
8h30 - 12h30
Mairie

**15
MARS**

NEUILLÉ
8h30 - 12h30
Mairie

**À
VENIR**

**VARENNES-SUR-LOIRE
VILLEBERNIER
VIVY**

**A NOTER : Si vous n'êtes pas disponible sur ces
temps, un questionnaire est à votre disposition
en mairie pour nous faire-part de vos besoins.**



Ukraine : Par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération, la mairie a transmis la liste des logements qui pourraient être mis à disposition, à savoir : le logement d'urgence de la commune ainsi qu'un logement d'un administré.

Fermeture école privée : le directeur diocésain a transmis un courrier confirmant la fermeture de l'école Saint Joseph à la rentrée prochaine parue dans la presse.

Monsieur Cyrille COUINEAU, conseiller municipal et parent d'élèves inscrits à Saint Joseph, précise les motivations du diocèse, à savoir :

1. Manque d'effectif (Baisse des effectifs de plus de 50% sur les 10 dernières années)
2. Coût de fonctionnement devenant insupportable (Fragilité économique)
3. Ecole publique dans la commune
4. Présence d'autres écoles catholiques dans le secteur

Mutation agent : Monsieur Manuel ROBIN, adjoint technique, va muter vers la commune de Neuillé à compter du 1^{er} mai prochain. Un recrutement est en cours.

Effacement des réseaux avenue Goupil de Bouillé et résidence de la Créillonnière : Les travaux vont commencer début avril et devraient durer 5 semaines.

Chasse aux œufs : la manifestation se déroulera le samedi 16 avril de 11h à 13h

Sentier mademoiselle Gabrielle : la tyrolienne est en cours d'installation au sentier Melle Gabrielle.

La séance est levée à 23h15. La prochaine réunion est fixée au lundi 4 avril 2022 à 18h30 (vote du budget).

Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU